



Grand Parcours Chamonix 2025

CONDITIONS DE VENTE

L'accès aux grands parcours est réservé aux 18 ans et +.

Les participants doivent se présenter avec le matériel requis pour la pratique de l'alpinisme. Tout manquement pourrait exclure la participation d'une personne inscrite.

Une annulation peut donner lieu à un remboursement si celle-ci est justifiée par un des documents suivants (certificat médical, certificat de décès, attestation d'employeur).

5 € seront retenus pour toute annulation quelle que soit la date d'annulation.

L'annulation doit être communiquée par écrit à caf.gp.chamonix@gmail.com ou à Comité Haute-Savoie de Clubs Alpins et de Montagne, 97A Avenue de Genève – 74000 Annecy, accompagné des justificatifs demandés.

La date d'envoi pour le mail ou la date de réception pour le courrier feront foi.

L'organisation peut décider de modifier voir d'annuler son événement en cas de météorologie et des conditions défavorables, ou autre problème comme une évolution sanitaire délicate. En cas d'annulation :

Annulation avant 7 juin 2025 : remboursement à 100% *

Annulation entre le 8 juin et 14 juin 2025 : remboursement à 75% *

Annulation à partir du 15 juin 2025 : remboursement à 50 % *

** après déduction des frais de dossier de 5€*

Tous les litiges ou différends, nés entre des personnes ayant contracté en qualité de commerçant et relatifs à la validité, l'interprétation ou l'exécution du présent contrat, relèveront de la compétence du Tribunal de Commerce d'Annecy.

Les autres litiges ou différends relèveront des juridictions désignées par application des règles légales de compétence.



Grand Parcours Chamonix 2025

CONDITIONS D'ASSURANCE

pour les non licenciés qui souscrivent la carte découverte

Caractéristiques

La carte découverte de la FFCAM est destinée à des personnes souhaitant participer à titre d'essai à une activité organisée sous l'égide de la Fédération ou d'une de ses structures affiliées. La carte est délivrée sans distinction d'âge, ni de situation familiale. Toutefois, les prescriptions particulières se rapportant aux jeunes de moins de 18 ans restent valables (autorisation des parents, encadrement...).

Assurance

Les garanties offertes par la carte découverte sont : responsabilité civile, défense pénale et recours, assurance de personne, assistance secours.

Activités garanties

La carte découverte couvre les activités sportives garanties par nos contrats (cf § 2.1. et 2.2. de la [notice d'assurance](#))

Durée de validité

La carte proposée est valable les 2 journées de l'événement. La couverture d'assurance joue exclusivement pour les journées mentionnées, à partir de l'heure indiquée du premier jour et jusqu'à minuit du dernier jour.

Prix d'achat

La carte sera facturée par la FFCAM au prix de 10 euros pour le week-end (2 journées).

La carte sera facturée par la FFCAM au prix de 15 euros pour le week-end+ lundi (3 journées).

En cas de sinistre

En cas de sinistre entrant dans le cadre de la garantie, le dossier d'assurance est à établir dans les mêmes conditions que pour les adhérents du club FFCAM en fournissant soit une photocopie de la carte découverte, soit une attestation du club établie à partir de la partie haute qu'il a conservée.

Dans les 5 jours au plus tard qui suivent l'accident, le club informe le courtier Gras Savoye au 0.810.104.079 ou fait la déclaration en ligne ou par courrier.